

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 03 Juin 2025

Afférents au C.M. :15

En exercice : 13

Qui ont délibéré : 11

Présents : Alain ROBERT, Raphael ROLLAND, Patrick ANGLADE, Elisabeth LYOTARD, Stéphanie FERET-BOULANGER, Christine REPETTI, Aurélie ROBERT, Bernard RIEU.

Représentés : Annie WICKE, Olivier LACAZE, Jean François ASSENS.

Excusée : Aglaé MACHELARD

Absent : Guillaume FORESTIER,

Secrétaire de Séance : Stéphanie FERET-BOULANGER

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à sous la présidence de M. Alain ROBERT, Maire, qui propose l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

Est nommée secrétaire de séance Madame Stéphanie FERET-BOULANGER

Ouverture de séance à 20 H 20

Décisions prises par le Maire :

- Avenant Fourniture Compteur Pace de la Halle,
- Commande Bordure Béton Parking Ardennes,

N°2025-083 :

Objet : Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 23 Mai 2025.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal 23 Mai 2025.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE, le Procès-Verbal, du Conseil Municipal, du 23 Mai 2025, avec une modification au niveau du paragraphe, Gestion de l'Eau et Assainissement, en Question Diverses.

Le procès-verbal sera modifié comme suit :

- Gestion Eau et Assainissement :

Monsieur le Maire, indique aux membres du conseil, que les services de la Communauté des Communes des Pays de CAYRES-PRADELLES, sollicite la mise en place de la gestion des compétences eau et assainissement.

La commune de PRADELLES est invitée à se positionner sur la mise en place :

- D'un service commun d'Ingénierie Eau et Assainissement,
- D'un service commun pour l'Assainissement Non Collectif,
- D'un transfert de compétence Eau et Assainissement Collectif,
- D'un transfert de compétence Assainissement Non Collectif,

Les membres du Conseil sont **FAVORABLES à la mise en place :**

- D'un service commun d'Ingénierie Eau et Assainissement,
- D'un service commun pour l'Assainissement Non Collectif

AR Prefecture

043-214301541-20250626-PV_03_06_2025-AU
Reçu le 03/07/2025

Nombre de conseillers présents		8
Nombre de conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		11
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	11

N°2025-084 :

Objet : Décision Modificative Budget Commune

Au vu de la situation Budgétaire, Monsieur le Maire, propose les virements de crédits détaillés ci-après :

Fonctionnement Dépense

CHAPITRE	COMPTE	INTITULE	MONTANT	MONTANT
<u>011</u>		<u>Charges à caractère général</u>		
	60612	Énergie – Électricité	- 10 000.00 €	
	60622	Carburants	- 3 000.00 €	
	60632	Fournitures de petit équipement	- 15 849.84 €	
	60633	Fournitures de voirie	- 5 000.00 €	
	62268	Autres honoraires, conseils	- 5 000.00 €	
	6282	Frais de gardiennage	- 4 000.00 €	
	615232	Réseaux	- 5 000.00 €	
	611	Contrats de prestations de services	- 4 660.00 €	
<u>66</u>		<u>Charges financières</u>		
	661138	À d'autres tiers		+ 4 660.00 €
<u>023</u>		<u>Virement à la section d'investissement</u>		+ 47 849.84 €
			= - 52 509.84 €	= + 52 509.84 €

Investissement Dépense

CHAPITRE	COMPTE	INTITULE	MONTANT	MONTANT
<u>21</u>		<u>Immobilisations corporelles</u>		
	<u>21828</u>	Autres matériels de transport	- 1065.00 €	
<u>27</u>		<u>Autres immobilisations financières</u>		
	<u>27638</u>	Créances sur autres établissements publics		+ 1065.00 €
			= - 1065.00 €	= + 1065.00 €

Investissement Recette

CHAPITRE	COMPTE	INTITULE	MONTANT	MONTANT
<u>021</u>		Virement de la section de fonctionnement	+ 47 849.84 €	
<u>001</u>		Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		- 47849.84 €
			= + 47 849.84 €	= - 47 849.84 €

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

AUTORISE les virements de crédits détaillés ci-dessus.

AR Prefecture

043-214301541-20250626-PV_03_06_2025-AU
Reçu le 03/07/2025

Nombre de conseillers présents		8
Nombre de conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		11
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	11

2025-085 :

Objet : Validation d'une consultation des entreprises pour une reprise des bordures et trottoirs entrée nord du village.

La DIR Massif central, prévoit, une réfection des enrobés sur toute la traversée de Pradelles soit dès cet automne, ou au plus tard, au printemps, 2026, selon le planning des reprises communales.

Devant cette nécessité sécuritaire, il y a lieu de s'interroger sur une amélioration de la circulation piétonne dans le bourg.

A cette fin, la commune de Pradelles envisage de procéder à la réfection totale des bordures de trottoirs le long de la RN88, entre la place du foirail et l'entrée nord.

Une pré étude des besoins a été confiée à l'entreprise Colas pour affiner une estimation technique et financière.

Du fait de ces éléments dont nous avons connaissance, la réfection totale des bordures de trottoirs ainsi que des entrées de garages doit être réalisée en lien avec la programmation des travaux d'enrobés projetés par la DIR. Les trottoirs seront considérés pour un nivellement en stabilisé ou autre formule permettant une meilleure intégration paysagère.

Considérant, les éléments portés à la connaissance du conseil municipal.

Considérant, l'obligation de consulter les entreprises pour ce marché d'un montant très conséquent.

Mr le Maire, sollicite le Conseil Municipal pour une approbation d'une consultation des entreprises pour ce marché de réfection des bordures et trottoirs sur l'entrée nord du village de Pradelles.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **AUTORISE** ce projet de consultation des entreprises pour l'objet cité.
- **CHARGE**, Mr le Maire, afin de procéder aux démarches administratives réglementaires, afin de retenir l'entreprise la plus satisfaisante en terme technique, de prix et de délais

Nombre de conseillers présents		8
Nombre de conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		11
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	11

2025-086

Objet : Remboursement de frais bancaires engendrés par une facturation erronée

AR Prefecture

Conformément à l'article L2122-1 du Code général de la propriété des personnes publiques
 043-254901541-20250626-PV_03_06_2025-AU
 Reçu le 03/07/2025

Conformément à la délibération du conseil municipal n° 2024-021,

Monsieur le Maire indique que :

La Mairie facture à l'année l'utilisation du domaine public.

Le **09 janvier 2024**, le Renaissance a été vendu, à Mme ROCHE Maria mais la facture a été émise au nom de la SARL PRADELLES LOISIRS, pour l'année 2024.

Mr FIELOUX, responsable de la SARL PRADELLES LOISIRS, demande, le remboursement de ses frais bancaires qui lui ont été saisis, soit, la somme de 28.60 €.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

AUTORISE, la demande de remboursement des frais bancaires, à hauteur de 28.60 €, à Monsieur FIELOUX, Responsable de la SARL PRADELLES LOISIRS.

Nombre de conseillers présents		8
Nombre de conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		11
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	11

Questions Diverses :

Inauguration des Parkings :

Monsieur le Maire informe que l'inauguration des Parkings est fixée au Samedi 05 juillet 2025.
L'ouverture des parkings de l'EHPAD doit avoir lieu au plus tard le 20 juin 2025.

Consultation des Entreprises :

Monsieur le Maire informe que la Société COLAS, à estimer, la réfection des trottoirs, situés au Nord du village à 200 000 €.
La consultation s'organisera courant juin-juillet 2025.
A noter que la DIR reprendra la route et les trottoirs.

Rendez-Vous FEDER :

Monsieur le Maire précise que suite au rendez-vous avec le FEDER concernant la réhabilitation de « La Ruine Fayolle », il a été indiqué qu'une avance de 50 000 € pourra être perçue. Il a également été entendu qu'une consultation sera lancée pour l'accessibilité PMR.

Réunion de Chantier « Ruine Fayolle » :

La société LG + Atelier débutera les travaux de toiture semaine 24.
A noter qu'une demande de modification d'ouvrant a été faite afin de remplacer les fenêtres fixes par des battants.

Travaux Place de la Halle :

Les travaux de la Phase 1 correspondant à l'enfouissement des réseaux s'achèveront la semaine prochaine.

✚ **Elagage entretien de la Commune :**

L'employé du service Technique de Cayres interviendra pour le broyage d'accotement de la commune de Pradelles.

✚ **Recrutement Saisonnier : Agent Technique :**

Trois candidatures ont été réceptionnées pour le poste d'agent technique saisonnier.

✚ **Appel à Projet Plus beau Village de France et Petites Cités de Caractère – Edition 2025 :**

Dans le cadre du programme de soutien en faveur des Villages Remarquables, Monsieur le Maire indique que la commune se portera candidate au titre de la réfection de la façade de la Bibliothèque.

A noter que la clôture de l'appel à projet est fixée au vendredi 29 août 2025.

Une consultation d'entreprises sera lancée.

✚ **Fleurissement de la Commune :**

Les pradelains sont invités à fleurir les jardinières de la commune avec les plants fournis par la commune. La date programmée est le samedi 14 juin 2025. Une note sera diffusée à cet effet.

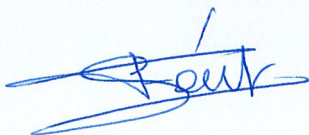
✚ **Collecte des Encombrants :**

La date de collecte des encombrants est fixée au Mercredi 18 juin 2025 matin, à partir de 8 H00. Une note sera diffusée à cet effet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

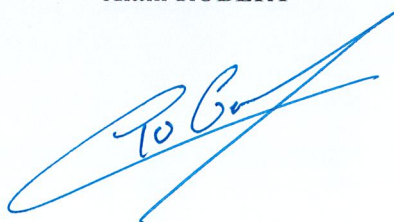
La Secrétaire de Séance,

Stéphanie FERET - BOULANGER.



Le Maire,

Alain ROBERT



AR Prefecture

043-214301541-20250626-PV_03_06_2025-AU
Reçu le 03/07/2025